

<https://menouetsesvoisinsdargonne.fr/spip.php?article161>

LES TRESORS DE LA BIBLIOTHEQUE DE SAINTE-MENEHOULD

- Revue N°29 -

Date de mise en ligne : dimanche 23 octobre 2005

Copyright © Sainte Méneould et ses Voisins d'Argonne - Tous droits

réservés

â€” A propos d'avocats

Dans le dernier numéro du Petit Journal, David Lalau nous a présenté le travail d'inventaire du fonds ancien qu'il a effectué à la Bibliothèque Municipale. Il cite notamment des ouvrages qui présentent un intérêt local parmi lesquels *Mémoires sur la Convention et le Directoire* d'Antoine-Claire THIBAUDEAU. Cet exemplaire est particulièrement intéressant parce qu'il a été annoté par un inconnu. Aucune marque, ex-libris ou autre, ne permet de savoir qui en a été le propriétaire. Ce lecteur a fait relier en fin de l'ouvrage quatre pages manuscrites détaillant la conduite de trois ménéhildiens pendant la Révolution. Ces natifs de Sainte-Ménéhould sont Pérignon, Berrier* et Domanget, tous trois avocats. Les appréciations de l'annotateur anonyme diffèrent des mémoires d'Antoine-Claire Thibaudeau qui tenait Berryer en estime et critiquait Pérignon pour ses choix de carrière. Ces différences de points de vue justifient la reproduction en introduction de partie concernant Pérignon et Berryer telle qu'elle fut écrite par Thibaudeau. Notre revue ne pouvait omettre la publication de ces documents, le manuscrit étant unique et inédit. Il n'engage évidemment que son auteur et la rédaction ne saurait être responsable des écrits de ce témoin anonyme.

*NDLR : Berrier peut être parfois orthographié Berryer, forme qui nous est parvenue à ce jour.

Luc DELEMOTTE

â€” Mémoires sur la Convention et le Directoire. Chapitre XXXIII. Pages 356 et 357

« La course maritime offrait alors une riche mine à exploiter. L'avocat Pérignon l'attaqua du bon côté. Il était presque exclusivement, auprès du Tribunal de cassation, le défenseur des corsaires. La législation favorisait extrêmement ce brigandage. Neutre, ami ou ennemi, tout était une bonne prise. Il en était de l'armateur comme d'un suspect au tribunal révolutionnaire de 1793 ; pris ou condamné, c'était la même chose. Ces messieurs, à qui l'on adjugeait des prises de plusieurs centaines de mille francs, payaient généreusement ; on citait des honoraires de vingt ou trente mille francs. Berrier était le défenseur des capturés. Je glanais modestement après lui avec plusieurs autres. Que pouvait-on demander à des gens que des voleurs de grand chemin avaient dépouillés ? Il ne restait souvent à l'avocat d'autre récompense que la gloire d'avoir défendu une cause digne d'un meilleur sort, et le danger d'avoir déplu au pouvoir en invoquant des principes de justice que la politique foulait aux pieds. »

Note manuscrite en fin de volume



« Messieurs Pérignon, Berrier et Domanget, avocats célèbres du Barreau de Paris, étaient tous trois nés à Sainte-Ménéhould ; le père de M. Pérignon exerçait la profession d'avocat et de procureur. Il avait de grands talents mais pas de conduite. Il contracta beaucoup de dettes, ce dans les dernières années de sa vie. Il quitta Sainte-Ménéhould pour aller demeurer chez ses enfants. Son fils ainsi que deux collègues avaient fait de fort bonnes études, sous M. Buirette, professeur distingué dont la plupart des élèves obtinrent des succès à l'université de Paris. M. Pérignon y arriva presque sans argent.

Il suivit d'abord le barreau, occupant un logement fort modeste. Sa bonne conduite et son amabilité lui procurèrent un mariage avantageux. Son épouse qui était une des femmes des plus belles et des plus aimables de Paris, lui apporta de la fortune, ce qui le mit à même de suivre le barreau avec plus d'éclat.

Mais ce qui surtout lui procura ses richesses, ce sont les affaires qu'il plaida au Conseil des Comptes comme le dit Thibaudeau. Il avait beaucoup de générosité et ce qu'il faut d'ostentation pour réussir à Paris. Sa maison était montée sur le meilleur pied. Il recevait surtout à la campagne d'Auteuil tout ce que la capitale avait de plus distingué. Il m'a répété maintes fois qu'à Paris le point essentiel était de savoir dépenser. Aussi mettait-il le plus grand ordre dans l'administration de ses revenus et de ses dépenses et ce n'est par ce moyen qu'il pouvait soutenir le rang distingué qu'il occupait dans la société et amasser des richesses.

Au reste, il en faisait le plus noble usage : il paya toutes les dettes de son père, même celles qui paraissaient douteuses. Toutes les personnes de Sainte-Ménéhould qui s'adressaient à lui en recevaient l'accueil le plus obligeant quelque soit leur rang. Et il leur rendait tous les services qui dépendaient de lui.

Il était membre du Conseil Général de la Seine et je ne doute pas qu'il n'eut été bientôt appelé au Conseil d'Etat s'il ne se fut aliéné Napoléon en prenant chaudement la défense du général Moreau, son ami. Ce fut peut-être le ressentiment qu'il eut de cette injustice qui le portât en 1814 à se déclarer contre Bonaparte. En effet, ce fut lui et son ami Bellard qui déterminèrent le Conseil Général à voter le retour des Bourbons.

Louis XVIII en reconnaissance leur accorda les lettres de noblesse et le droit de porter une fleur de lys dans leurs armes. A l'époque des cent jours, lui et M. Bellard quittèrent la France. Bonaparte prit contre eux des mesures rigoureuses. Le séquestre fut mis sur leurs biens.

Ils rentrèrent en France à la seconde Restauration mais les facultés morales de M. Pérignon s'affaiblirent sensiblement. Il avait perdu la mémoire et mourut en enfance quelques années après. Sa fille épousa le lieutenant général Tirlet. L'un de ses fils est maître des requêtes, l'autre (blanc dans le texte)

M. Berrier était fils d'un maître de fayence qui fit banqueroute à Sainte-Ménéhould. Sa conduite fut toute à l'opposé de celle de M. Pérignon ; quoiqu'il gagna des sommes considérables comme avocat, il ne paya aucune des dettes de son père dont il aurait pu réhabiliter la mémoire avec quelques milliers de francs. Jamais il ne rendit de service même aux personnes de la famille qui était peu aisée. Il ne fit accueil à aucun de ses compatriotes.

Il était peu aimé de ses confrères à cause de son esprit satirique. Un jeune avocat qui plaidait contre lui se suicida de désespoir des sarcasmes amers que M. Berryer s'était permis. Son fils suit également avec beaucoup de distinction la carrière du barreau. Nommé à la Chambre des Députés, il se montra chaud partisan du Ministère Polignac. Il fut néanmoins réélu après la Révolution de 1830. En 1832, il se rendit à Nantes et eut une ou plusieurs conférences avec la Duchesse de Berry. Traduit à la Cour d'Assise de Blois comme conspirateur, il se défendit avec

dignité et fut honorablement acquitté. Sur ce procès, le Journal des débats N° des 7, 20 et 30 7bre. 4, 18 et 19 8bre 1832.

Domanget (Abraham) avait peut-être plus de talent que ses deux confrères. Il en fit preuve surtout dans la défense de George Cadoudal. Coeur excellent mais sans ordre, prodigue, le laisser aller d'un enfant. Il n'avait pas d'ailleurs cet usage du monde qui fait réussir à Paris. Aussi réduit presque toujours aux expédients, il mourut dans la misère ».